



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Interrégionale de la Mer  
Manche Est – Mer du Nord**

**Service Réglementation et Contrôle des Activités  
Maritimes**  
*Unité Réglementation des Ressources Marines*

Le Havre, le 14 février 2023

**Participation du public aux décisions des autorités de l'État**  
**ayant une incidence sur l'environnement**

**Motifs relatifs au projet d'arrêté  
portant modification de l'arrêté n°20/2018 du 02 mars 2018 réglementant l'usage dérogatoire de  
filets remorqués (chalutage) dans les trois milles au large des départements  
du Pas-de-Calais et de la Somme**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Compte tenu des enjeux environnementaux et conformément aux articles 7 de la Charte de l'environnement et L.123-19-1 du Code de l'environnement, les projets d'arrêtés suivants ont été soumis à consultation publique entre le 16 janvier et le 06 février 2023 inclus :

Arrêté n°XXX / 2023 Portant modification de l'arrêté n°20/2018 du 02 mars 2018 réglementant l'usage dérogatoire de filets remorqués (chalutage) dans les trois milles au large des départements du Pas-de-Calais et de la Somme

Le projet de modification à l'initiative du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Hauts-de-France a pour objectif d'adapter les périodes de pêches regard de l'évolution des compositions des captures.

Ainsi, le projet d'arrêté vise modifier l'arrêté n°20/2018 concernant la pêche du hareng afin de déplacer la période de pêche afin de s'adapter aux mieux aux évolutions constatées.